

## Tolérer n'importe quelle musique ou chant, c'est démolir notre foi

Article rédigé par *Riposte catholique*, le 13 octobre 2018

Source [Riposte catholique] Les 22 et 23 septembre, à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'association Pro Liturgia (association fondée en 1988 qui milite pour l'application exactes des décisions du Concile Vatican II) dans l'Ain, Son Éminence le Cardinal **Robert Sarah** a développé un élément essentiel du chant grégorien et qui peut sembler paradoxal : le silence sacré. Extrait du texte diffusé par l'[Homme nouveau](#) :

Le chant liturgique est là pour nous faire prier et, à notre époque, il a pour premier objectif, avant même de nous conduire à la méditation et à l'adoration, d'apaiser le tumulte intérieur de nos passions, de nos violences et de nos divisions entre la chair et l'esprit. Le rythme est donc un élément très important, voire essentiel, de cet apaisement, de cette paix intérieure retrouvée ou acquise avec peine, dans les larmes de l'effort, car s'il brise le silence de l'âme humaine par ses intervalles syncopés, assortis d'une mélodie stridente, voire discordante, il se comporte comme un véritable agresseur qui vient à coup de hâches déchirer cette âme et la laisser dispersée, pantelante, en lambeaux. Telle est la souffrance qu'expriment tant de fidèles à la sortie de certaines Messes par ces mots : « scandale », « malaise », « souffrance », « désacralisation », « irrespect »... : oui, il s'agit d'une vraie agression, c'est-à-dire d'une intrusion violente, d'une effraction de l'âme où Dieu s'entretient avec sa créature, comme un ami avec son ami. Nos contemporains qui sont, à juste titre, si sensibles au thème des droits de l'homme, devraient réfléchir à cette violation d'un droit essentiel : celui de l'intimité de l'âme et de sa relation unique et ineffable avec son Créateur et Résempeteur. Or, j'affirme que certaines formes de musique et de chant entendus dans nos églises vont à l'encontre de ce droit élémentaire de la rencontre de la personne humaine avec Dieu du fait de la rupture du silence intérieur, que l'on brise comme une digue cède sous la pression d'un torrent de boue.

C'est pourquoi, je n'hésite pas à déclarer avec insistance et humilité : je vous en supplie, si le chant rompt le silence intérieur, celui de l'âme, qu'on y renonce pour le moment, et qu'on nous restitue d'abord le silence ! Dans ce domaine, la responsabilité des évêques, et celle des prêtres, leurs collaborateurs, en particulier dans les paroisses et les aumôneries, est immense et cruciale, tant du point de vue du choix et donc de la sélection des chants liturgiques à partir du critère que nous avons exposé, que de la formation des séminaristes, des novices et aussi, bien évidemment, des fidèles. Beaucoup d'entre eux ressentent, et de plus en plus, la nécessité d'une formation liturgique de qualité, en particulier des chefs de chœur, de même que les choristes et les musiciens, ainsi que les membres des équipes liturgiques qui sont souvent responsables du choix des chants liturgiques sous la conduite de leur curé. Tolérer n'importe quelle musique ou chant, continuer à abimer la liturgie, c'est démolir notre foi, comme je le rappelle souvent : « Lex orandi, lex credendi ».

13/10/2018 06:00